**Zeitschrift:** Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge

Herausgeber: Comité International de la Croix-Rouge

**Band:** - (1956)

**Rubrik:** Contribution aux travaux des organisations internationales

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

## V. CONTRIBUTION AUX TRAVAUX DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Le CICR a suivi attentivement les travaux de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et des organisations non gouvernementales dans tous les champs d'action communs, notamment dans le cadre des grandes actions d'urgence en Hongrie et pendant le conflit de Suez, qui ont fait l'objet des relations figurant en tête du présent Rapport.

Nous reproduisons, ci-dessous, un large extrait du message diffusé le 8 mai 1956 le par le Secrétaire général des Nations Unies, qui souligne le caractère universel de l'institution de Genève :

En qualité de secrétaire général des Nations Unies, j'attache une grande importance au rôle capital joué par la Croix-Rouge — CICR et Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge dont les membres groupent plus de 100 millions d'hommes, de femmes et de jeunes gens dans 74 pays — organisation qui met en pratique dans son travail quotidien la conception de la dignité et la valeur de la personne humaine consacrée dans la charte des Nations Unies. A plusieurs reprises au cours des dix dernières années, la communauté internationale a lancé des appels à la Croix-Rouge afin que soient apportés à certains de ses membres frappés par l'adversité, l'aide et le réconfort dont ils avaient besoin. Que ce soit à l'occasion de désastres ou de bouleversements politiques qui ont laissé des millions de personnes sans abri ni soutien, la réponse a toujours été la même: un « oui » instantané suivi d'un secours immédiat, pratique et désintéressé qui a permis de préserver la vie d'un grand nombre d'êtres humains.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Journée internationale de la Croix-Rouge.

Pendant l'année qui fait l'objet de ce Rapport, le CICR a envoyé des observateurs aux principales conférences tenues à l'Office européen des Nations Unies, entre autres à la 22me session du Conseil économique et social 1, à la conférence pour l'élaboration d'une convention supplémentaire relative à l'abolition de l'esclavage 2 et aux sessions du Conseil exécutif du Haut-Commissariat pour les réfugiés 3. Il a entretenu des relations efficaces avec l'Organisation Internationale du Travail, l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture, l'Organisation Mondiale de la Santé et le Fonds international de secours à l'Enfance des Nations Unies. Il a aussi collaboré avec d'autres organisations, qu'elles soient de caractère gouvernemental ou non, notamment le Comité intergouvernemental pour les Migrations européennes (CIME) et la Communauté européenne de Charbon et de l'Acier (CECA).

Au cours des dernières années, s'est développé tout un réseau d'organisations internationales qui se préoccupent des problèmes humanitaires et sociaux. L'assistance qu'elles peuvent apporter est reconnue officiellement par la charte des Nations Unies. Avec la plupart, le CICR a maintenu le contact en vue de contribuer à apporter à tous ceux qui souffrent, sans aucune discrimination, l'aide nécessaire.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> MM. F. Siordet, vice-président du CICR, et F. de Reynold.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> M. H. Coursier.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> MM. R. Olgiati, membre du CICR et H. Beckh.